

DÉPART

1

SE SYNDIQUER, C'EST AGIR...

RIEN N'EST INÉLUCTABLE !

Des avancées sociales sont obtenues tous les jours grâce aux **revendications collectives**. Le syndicat est le lieu de liberté permettant aux salariés de **débattre, de s'organiser et d'agir** pour faire valoir et obtenir des droits.

Tout le monde a sa place dans la CGT, quels que soient son métier, sa qualification, sa fonction, son ancienneté.

2

LES SYNDICATS NE SONT PAS ASSEZ DANS L'ACTION, ILS SONT BIEN TROP POLITISÉS !

Les syndicats ont un rôle d'acteur social. La CGT a pour vocation la **défense des intérêts des salariés et des retraités**. Notre action n'est subordonnée à aucune organisation (partis politiques, associations, etc...). Les intérêts des salariés sont différents de ceux des patrons.

Dans cette perspective, pour être efficaces, nous ne nous interdisons rien : la proposition, la négociation et, pour appuyer cela, la construction d'un rapport de force selon les formes adaptées à chaque entreprise, chaque unité, chaque emploi. Mais quand les problèmes sont nationaux, voire européens ou mondiaux, les syndicats se doivent également d'être présents.

Est-ce là faire trop de politique ?

3

DANS MON ENTREPRISE, IL N'Y A PAS DE DÉLÉGUÉ. QUI PEUT ME SOUTENIR ?

Dans certaines entreprises, la possibilité légale d'avoir des représentants du personnel n'existe pas. Cela nécessite des droits nouveaux car, selon la CGT, dans toutes les structures, les salariés doivent pouvoir se défendre. Néanmoins, **des élus, des mandatés et des conseillers du salarié sont disponibles dans nos syndicats** ainsi que dans nos unions locales et départementales, pour assurer le suivi et la solidarité.

4

JE VOTE DÉJÀ POUR LA CGT. C'EST SUFFISANT !

Voter, c'est déjà agir, mais comment traduire cette action dans les faits ?

- Qui élabore les revendications ?
- Qui élabore la stratégie du syndicat ?
- Qui est au contact des salariés et des retraités ?
- Qui perçoit le mieux leurs attentes ?

Ce sont bien les syndiqués.

Avec plus de syndiqués, actifs et retraités, nous répondrons mieux à vos besoins et nous serons plus forts pour gagner.

Face aux employeurs, si nous voulons faire le poids pour être entendus et négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force passe par le nombre et l'organisation.

Ne dit-on pas que l'union fait la force ?

5

À QUOI SERT MA COTISATION D'ADHÉRENT ?

Elle sert au **financement solidaire et indépendant de la CGT** permettant le fonctionnement de notre confédération, nos fédérations, nos unions départementales et locales, nos syndicats, et son expression (tracts, affiches, organisation de nos réunions, manifestations...).

Elle s'élève à **1% de votre salaire ou de votre pension de retraite nets**. Elle permet un crédit d'impôts d'une valeur de 66% de son montant pour les personnes imposables, et un crédit d'impôts restituable pour celles qui ne sont pas imposables.

6

JE SUIS SALARIÉ. QUEL EST L'INTÉRÊT D'ÊTRE SYNDIQUÉ ?

Cela permet à chacun :

- De **faire valoir ses droits** (individuels et collectifs) sans se sentir seul dans l'entreprise ou la société.
- De bénéficier d'une **presse adaptée à ses besoins, d'informations spécifiques** à son métier.
- De se donner la **liberté d'agir pour s'exprimer** sans tabous avec d'autres salariés.
- De **se former syndicalement**, avec un cursus adapté à ses besoins de syndiqué.
- De pouvoir **agir dans un collectif** qui partage ses valeurs et ses revendications !

9

POURQUOI CHOISIR LA CGT ?

- Parce qu'elle est la **plus présente sur le territoire**.
- Parce qu'elle porte les **valeurs d'un syndicat acteur et combatif**.
- Parce qu'elle défend des idées fondamentales : **d'égalité, de laïcité, de progrès social et de solidarité**.
- Parce qu'à la CGT, les idées **ne sont pas imposées**.

EN VENANT À LA CGT, VOUS APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION ET VOS IDÉES AFIN DE NOURRIR UN VRAI DÉBAT DÉMOCRATIQUE.

TIMBRE MENSUEL						
Syndicat	33%	10%	UD/UL Région	Fédération	25%	29%
Confédération		Presse - 3%				
FINANCEMENT DU CHAMP PROFESSIONNEL FNME-CGT						
Alimentation de la cotisation d'un syndiqué CGT						
Fonctionnement de la FNME-CGT			Fonds solidaires			
21,5%			7,5%			
Alimentation de la cotisation d'un syndiqué UFICT-CGT						
Fonctionnement de l'UFICT-CGT			Fonds solidaires			
16%			5,5%		7,5%	
Fonctionnement de la FNME-CGT						
Déploiement						
Juridique	3%	3%	1,5%			
Droit à l'information du syndiqué						

7

ET MOI, EN TANT QUE RETRAITÉ ?

Même en retraite, il est important d'être adhérent à la CGT ! Certains droits liés au contrat de travail sont encore assurés lors de la retraite et applicables aux veuves et aux veufs. Mais les stratégies d'entreprises et gouvernementales n'ont de cesse de les réduire et de les supprimer, tant pour les salariés que pour les retraités. Pour ne pas se laisser déposséder, il faut **s'organiser afin de faire barrage et gagner de nouveaux droits**. Un lien étroit avec les salariés syndiqués, qu'ils soient en activité ou retraité, permet de contrecarrer l'impact des stratégies néfastes des entreprises et leur évolution.

Les revendications des retraités ne s'arrêtent pas à celles liées au contrat de travail. C'est pour cela qu'il faut aussi s'associer aux syndiqués retraités du lieu de vie au travers des unions locales et départementales. Pour défendre le acquis de chaque entreprise, la protection sociale, les activités sociales, les prestations familiales, les retraites...

8

ET MA PLACE ?

À la CGT, chacun est important et il n'y a pas de hiérarchie, **ce sont VOS idées qui comptent**. Vous prendrez la place que vous aurez envie de prendre, avec le degré d'investissement que vous aurez choisi.

Dans le syndicat, chaque personne a sa place, **c'est votre diversité qui construit la CGT.**

Restez ou syndiquez à la CGT est une nécessité.

